



Paris, le 12 janvier 2022

Communiqué de Presse

Réaction du GIPED à la loi relative à la protection des enfants

Florence Dabin, Présidente du GIP Enfance en Danger, Présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire, se félicite de la position conclusive de la commission mixte paritaire concernant le projet de loi relatif à la protection des enfants.

Ce mardi 11 janvier 2022, la commission mixte paritaire a trouvé un accord conclusif sur les dispositions issues du projet de loi relatif à la protection des enfants qui avait été adopté le 8 juillet 2021 par l'Assemblée nationale puis le 15 décembre 2021 par le Sénat.

Le GIP Enfance en Danger se félicite de cette avancée après plusieurs mois de travail car cette loi viendra compléter le dispositif de protection de l'enfance sur plusieurs aspects.

Au-delà des dispositions relatives aux enfants protégés, l'article 13 de ce texte permettra par ailleurs de regrouper les instances nationales de la protection de l'enfance dans un nouveau groupement d'intérêt public.

Les services du GIP Enfance en Danger, le Snated-119 et l'Observatoire national de la protection de l'enfance -ONPE se rapprocheront ainsi avec ceux de l'actuelle Agence française de l'adoption (Afa), des secrétariats généraux du Conseil national d'accès aux origines personnelles (Cnaop) et du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) pour assurer une gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

Ce nouveau GIP sera l'occasion pour chacun de ces services de renforcer la synergie nécessaire à l'accompagnement des acteurs dans leurs missions, notamment les départements, chefs de file de la protection de l'enfance.

Pour tout contact :

Nora Darani, Responsable de la communication du Giped

07 83 67 62 12 / ndarani@giped.gouv.fr

GIP Enfance en Danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : +33 (0)1 53 06 68 68

Fax : +33 (0)1 53 06 68 60

www.giped.gouv.fr